

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

**COMMUNIQUE N° D139-226 /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 28 JUIL 2022**

Portant Modification du montant du Communiqué n°D13-219/C/MINSANTE/CIPM/2022 du 18 Juillet 2022, relatif à la publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n°015/D13-130/AONO/MINSANTE/CIPM/2022, pour l'acquisition des mobiliers hospitaliers et de bureau complémentaire pour la mise en service du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Garoua en procédure d'urgence

Financement : BIP 2022

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par **Décision N° 6602 /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 27 JUIL 2022**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé aux montant et délai ci-après :

Soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Exécution		Prix Total TTC (en F CFA)	Rang	Observations
		Oui	Non	Délai	Lieu			
GREEN ORANGE	Tel : 677 588 418	OK	-	120 jours	CHR DE GAROUA	au lieu de 195 036 833 Lire 186 464 195	1 <sup>er</sup>	Proposé attributaire
COPRES SARL	Tel : 699 195 614	OK	-	120 jours		189 661 245	2 <sup>e</sup>	RAS
ETS INNA AISSATOU	Tel : 696 866 884		NON	120 jours				Éliminé pour obtention d'une note inférieure à 75% tel que l'exige le DAO soit 4 oul/7 (57%)

Le mandataire de ladite entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement des marchés correspondants.


Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP;
- CIPM/MINSANTE ;
- CFC/MINSANTE ;
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES

Le Ministre



Dr. Minaouda Malachic